

COMMUNES d'OLMETO-FOZZANO-VIGGIANELLO

EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES

du PPRI du « Rizzanèse »

Approuvé le 13 Avril 2000

LEGENDE

■ Zone d'Aléa Modéré

Zone dans laquelle le risque est peu élevé mais qui constituent dans les parties naturelles, des champs d'expansion des crues à préserver. Certaines possibilités de construction peuvent y être admises sous réserve de prescriptions édictées par le règlement du PPRI

■ Zone d'Aléa Fort

Zone dans laquelle le risque est important dans laquelle il est prévu un ensemble d'interdictions en vue de prévenir le risque, ou réduire ses conséquences

Les dispositions du PPR dans cette zone visent à :

- admettre *exceptionnellement* et sous certaines conditions, un aménagement des constructions existantes sans changement de destination
- interdire toute nouvelle implantation

■ Zone d'Aléa Très Fort

Zone particulièrement exposée dans laquelle les inondations exceptionnelles peuvent être redoutables en raison des hauteurs d'eau ou des vitesses d'écoulement. Les constructions et installations nouvelles ainsi que les changements de destination y sont interdits.

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE

La vallée du Rizzanèse orientée EST-OUEST, est large de 200m environ, et bordée par deux lignes de collines aux versants assez doux. Le Rizzanèse a modelé cette vallée en une succession de terrasses à 10m au dessus du lit actuel et pour les plus récentes à 3m et 5m. La pente est forte à l'amont du pont de Rena Bianca puis elle décroît brusquement à son aval.

1- Nature et caractéristiques de la crue

Le bassin versant du Rizzanèse est soumis à des crues de type « torrentiel »

L'histoire montre que le Rizzanèse a connu plusieurs crues très importantes, entraînant parfois des dommages matériels majeurs. Ainsi, depuis le 14^{ème} s, il reste le souvenir d'une douzaine de crues ayant entraîné des dégâts importants.

Les plus importantes connues sont celles de novembre 1892 et novembre 1993. A chacune de ces crues, des ponts ont été submergés et détruits, des routes, des habitations, des cultures etc...ont été endommagés.

Le débit observé lors des crues de 1993 correspond à celui d'une crue exceptionnelle (soit 900m³/seconde environ)

2-Intensité et qualification de l'aléa

- **-aléa fort** : hauteur de submersion comprise entre 0,50m et 1 mètre et vitesse d'écoulement comprise entre 0,50m/seconde et 1m/seconde

-**aléa très Fort** : hauteur de submersion supérieure à 1 mètre et vitesse d'écoulement supérieure à 1m/seconde

-**aléa modéré** : : hauteur de submersion comprise entre 0 et 0,50m et vitesse d'écoulement comprise entre 0 et 0,50m/seconde.